

FORMATION PREPARATOIRE AU CAFERUIS

Depuis 2006, le Collège Coopératif de Paris propose, en partenariat avec l'institut IRIS, une formation au Certificat d'Aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS).

Cette formation de niveau II prépare aux fonctions de cadre (chef de service, cadre intermédiaire, responsable d'unité) dans l'action sociale. Elle est sanctionnée par un diplôme délivré par la DRASS.

Les conditions d'admission, comme la formation elle-même sont exigeantes et peuvent nécessiter une préparation en amont, cela afin de garantir les meilleures chances de succès à la sélection, puis aux épreuves de certification.

Afin de permettre aux candidats de bien prendre la mesure de l'engagement que va représenter cette formation de 20 mois, et les implications de l'adoption d'une posture d'encadrant, le Collège Coopératif de Paris propose une formation courte de 3 jours de préparation à la sélection au CAFERUIS.

OBJECTIFS VISES

Sous formes d'ateliers coopératifs et de séminaires, la formation vise à :

- **Permettre aux candidats de préparer dans les meilleures conditions leur entrée en formation CAFERUIS :**
 - Appréhender la posture et le positionnement de cadre dans le social et le médico-social et bien en mesurer les implications ;
 - Mieux définir ses motivations en valorisant ses acquis de l'expérience ;
 - Mieux définir son projet professionnel d'orientation ou de consolidation de son positionnement de cadre de l'action sociale ;
 - Développer une approche globale propre à la fonction de cadre des politiques de l'action sociale et médico-sociale ;
 - Construire son projet de formation et travailler sur son projet professionnel ;
 - Mieux connaître le référentiel de compétences du responsable d'unité d'intervention sociale ;
 - Développer les conditions et les outils d'une organisation du travail efficace en matière de lectures et d'écriture ;
 - Se préparer aux entretiens de sélection (CV, lettre de motivation, projets, et préparation à l'oral.)

CONTENU ET PROGRAMME

Avant l'entrée en formation, les candidats rédigent et envoient obligatoirement au Collège Coopératif de Paris une note écrite sur leur vision du métier d'encadrant et de responsable d'unité d'intervention sociale.

Jour 1	<p>La posture de cadre de l'action sociale</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation des stagiaires à partir de leurs écrits• Le passage de son métier d'origine à un positionnement de cadre de l'action sociale et médico-sociale• Les implications de la posture de cadre• Le rôle du cadre face aux nouvelles exigences de l'action sociale et médico-sociale
Jour 2	<p>Présentation du diplôme, du référentiel d'activités et de compétences du CAFERUIS, des attendus de l'examen et des différentes voies d'accès au diplôme (formation ou VAE)</p> <ul style="list-style-type: none">• Contenu et organisation de la formation• Présentation des épreuves et des critères de validation du diplôme <p>L'écriture, les lectures et l'apprentissage dans le cadre d'une formation de cadre : ce qu'implique l'engagement dans une formation longue de niveau II (posture d'apprenant, travaux de réflexion et de rédaction, etc.). Travail sur l'autobiographie raisonnée.</p>
Jour 3	<p>Valorisation des acquis de l'expérience, présentation de son parcours et de ses motivations</p> <ul style="list-style-type: none">• L'élaboration du CV et de la lettre de motivation• Préparation à l'oral de sélection visant à apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard du projet de formation, de la cohérence de son projet professionnel, et de la disponibilité.

INTERVENANTS

Professionnels de terrain en poste de direction et formateurs dans le champ social.

DUREE

3 jours

INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Remplir les conditions d'admission au CAFERUIS.

Envoi d'un dossier de candidature composé d'un CV, d'une lettre de motivation et de la rédaction d'un écrit sur la vision des missions du cadre de l'action sociale et médico-sociale à partir de la présentation de l'expérience et du projet professionnels des candidats

Le nombre de participants est compris entre 8 et 12.

En deçà de 8 inscrits, le Collège Coopératif de Paris se réserve le droit de reporter la session à une date ultérieure.

COÛT

550 euros

Une partie des frais pédagogiques de cette formation peut être prise en charge par UNIFAF au titre du fonds d'intervention (A2 : Préparation aux épreuves d'entrée dans les instituts de formation préparant aux diplômes « cœur de métier » de la branche).

CALENDRIER

Automne 2009 : 14-15 et 16 septembre 2009 de 9h30 à 12h30, puis de 14h à 17h

LIEU DE LA FORMATION

Collège Coopératif de Paris

15 rue Ambroise Thomas

75 011 Paris

Tél. : 01 49 49 07 07

info@cc-paris.org

RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION CAFERUIS

La formation CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :
 - Diplôme d'Etat d'assistante de service social
 - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
 - Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
 - Certificat d'aptitude aux fonctions d'éducateur technique et spécialisé

- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau II ;

- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III visés par le Code de la santé publique (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et de
 - 2 ans d'expérience professionnelle, quel que soit le secteur d'activité
OU
 - 3 ans d'expérience dans une fonction d'encadrement

- Justifier d'un diplôme de niveau IV délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 2 ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au niveau III et de
 - 3 ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale,
OU
 - 3 ans d'expérience dans une fonction d'encadrement.

- Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles (diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale, diplôme de moniteur éducateur, etc.), et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles